

OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE.POSTHUME**CARTE****DE****COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE.**

DOSSIER DE DEMANDE.

NOM :

Salain

PRÉNOMS :

Gierre Marie

Pseudos :

Date et lieu de naissance :

28 septembre 1912 à Pollorec (Finistère)

AVIS de la Commission Départementale

favorable  
~~défavorable~~

le 25 MARS 1957

AVIS de la Commission Nationale . . . .

favorable  
~~défavorable~~

le

DÉCISION

attribution  
~~rejet~~

le 25 MARS 1957

carte n° 17468  
28 MARS 1957

MODÈLE N° 2.

OFFICE NATIONAL  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° **017467**

**CARTE DE COMBATTANT  
VOLONTAIRE DE LA RÉSISTANCE**

Office départemental

d. **FINISTÈRE**

délivrée

M.

**Salain**

Prénoms :

**Gierre Marie**

**POSTHUME**

Domicile :

Né le

**28 septembre 1912**, à **Collorec**

A **QUIMPER**, le **28 Mars** 1957.

P. Le Préfet,  
Président de l'office départemental :  
**Le Secrétaire Général de l'U.V.**

La présente carte est délivrée en qualité d'ayant cause à :  
Nom SALAÜN Prénoms Pierre Marie  
Adresse Bottriau La Feuillée (Finistère)  
Degré de parenté avec le titulaire de la carte : conjoint  
L'ayant cause :

#### OBSERVATIONS.

La présente carte est rigoureusement personnelle et, pour être valable, doit être revêtue de la signature de l'ayant cause.

En cas de détérioration rendant difficile la vérification de l'identité, l'intéressé peut demander le remplacement de cette carte à l'office départemental qui l'a établie. Tout abus ou toute fraude constatée dans l'utilisation de cette carte exposera son auteur aux poursuites de droit commun.

Cette carte constate l'appartenance du défunt ou du disparu pendant une durée d'au moins quatre-vingt-dix jours à la Résistance.

DOSSIER N° 9017

A DETACHER

et à RETOURNER à l'OFFICE DEPARTEMENTAL des A.C. et V.G. - Impasse de la  
Palestine à QUIMPER

M<sup>me</sup> Salamin Pierre Marie

demeurant à Bot Bray en La Feuillée

déclare avoir reçu la carte N° 017468

de Combattant Volontaire de la Résistance qui lui a été attribuée en  
application de la loi N° 49-418 du 25 mars 1949.

A La Feuillée - le 25 mai

(signature)

M<sup>me</sup> Salamin

17 - MAI - 1956

1957

OFFICE DEPARTEMENTAL  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

MINISTERE  
des ANCIENS COMBATTANTS  
& VICTIMES de la GUERRE

EXTRAIT de la DECISION N° 20

Le PREFET du FINISTERE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Président de l'Office Départemental des Anciens Combattants et  
Victimes de la Guerre,

VU la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949, relative au Statut et aux  
droits des Combattants Volontaires de la Résistance,

VU le Décret N° 50-358 du 21 mars 1950, portant règlement d'ad-  
ministration publique pour l'application de la Loi N° 49-418 du 25 mars 1949  
susvisée et notamment son article 4,

VU le Décret de codification N° 51-470 du 24 avril 1951 et no-  
tamment son article 260,

VU l'arrêté en date du 21.8.1956, du Ministre des Anciens Combat-  
tants et Victimes de la Guerre, donnant délégation de pouvoirs aux Préfets  
pour l'attribution du titre de Combattant Volontaire de la Résistance à cer-  
taines catégories d'ayants-droit,

VU les demandes présentées par les intéressés,

VU l'avis de la Commission départementale des Combattants Volon-  
taires de la Résistance du FINISTERE,

DECIDE :

Le titre de Combattant Volontaire de la Résistance est attribué  
aux personnes dont les noms suivent :

.....

NOM : SALAUN

Prénoms : Pierre

Adresse : - (Posthume)

.....

Fait à QUIMPER, le 25 MARS 1957

Pour extrait certifié conforme,  
Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

*[Signature]*

Le PREFET,  
Signé : J. CHAPEL

OFFICE DÉPARTEMENTAL  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE  
DU FINISTÈRE

Téléphone 14-50

QUIMPER, le 20 MARS 1957  
Impasse de la Palestine

Le Secrétaire Général de l'Office départemental,  
à Monsieur le Procureur de la République

à Châteaulin

CARTE DU COMBATTANT VOLONTAIRE  
DE LA RÉSISTANCE

Dossier N° 9017

DEMANDE DE BULLETIN N° 2

Afin de permettre de compléter le dossier de  
l'intéressé, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me faire parvenir – joint à la présente note – un  
BULLETIN N° 2 du Casier Judiciaire de :

M SALAÜN Pierre Marie

né le 28 septembre 1912 à Collorec

Le Secrétaire Général  
de l'Office départemental,

C. FLOCH.

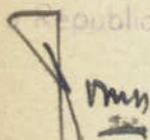
COUR D'APPEL DE RENNES

CASIER JUDICIAIRE DE L'ARRONDISSEMENT  
de CHATEAULIN (Finistère)

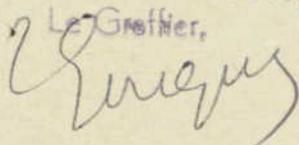
BULLETIN N° 2 : NÉANT

VU AU PARQUET.

Le Procureur  
de la République,



Pour extrait conforme  
Châteaulin, le 25 MRS 1957

Le Greffier,  




N.-B. + Prière de retourner la présente note à l'Office départemental.

COMMISSION DEPARTEMENTALE des COMBATTANTS

VOLONTAIRES de la RESISTANCE

(Réunion du 25 MARS 1957)

Dossier n° 9017

Demande de Carte de Combattant Volontaire de la Résistance présentée au nom de son ~~fil~~ - mari - ~~père~~

M SALAUN Pierre mari

né le 28 sept<sup>r</sup> 1912

à Collorec (Fero)

par M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Dalainy née Auffret  
au mari

demeurant à La Ferrière  
(Batoran)

Appartenant aux F.F.I. du FINISTERE

Monsieur Pierre Dalainy a été tué en combat le 16. 8. 1944

à Trilloac (secteur d'ayan de l'ouest qu le 18. 9. 44)

(Mort pour la France)

*Citation*  
La pension ~~d'ascendant~~ - de veuve - ~~d'orphelin~~ a été  
accordée.

AVIS FAVORABLE (Article R-254 - 2° du Code des Pensions)

LE RAPPORTEUR,

AVIS de la COMMISSION DEPARTEMENTALE FAVORABLE

QUIMPER, le 25 MARS 1957

Signature d'un Membre  
de la Commission,

Signature du  
Secrétaire de la Commission,

*M. L.*

*[Signature]*

# ATTESTATION F.F.I

POUR VALIDATION

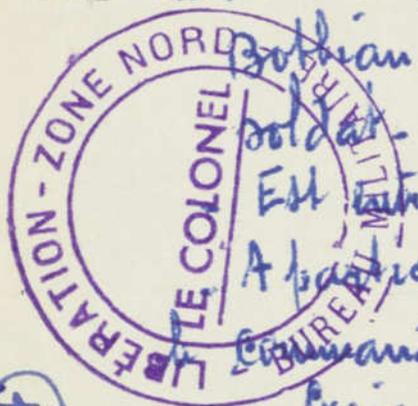
Le Lt-Colonel de CARVILLE  
Liquidateur de LIBÉ-NORD

St. Martin / St. Jean

Je soussigné, Jérôme Turre demeurant, au bourg, de La Feuillée  
ex. chef de la compagnie F.F.I "Jean Rion" de La Feuillée faisant partie  
du Bataillon de l'Arcoat (5<sup>e</sup>)

Certifie sur l'honneur que :

Feu: Salain. Turre né le 28.9.1912, à Collorec (5<sup>e</sup>) et domicilié au village de  
Gobhian en La Feuillée a bien appartenu à la Cie "Jean Rion" en qualité de



soldat.  
Est entré dans la compagnie le 1<sup>er</sup> août 1944.

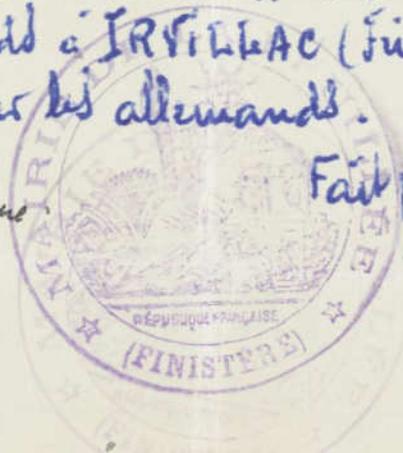
A participé aux opérations de Résistance avec le groupe de La Feuillée sous  
le commandement de Dabbart, Jean lui a l'ennemi le 16.8.44.

Croix de guerre 1939-45 - Homologuée le 1.4.1946.

→ hors d'un engagement avec une colonne d'allemands et miliciens qui revenaient de  
Bradparts (5<sup>e</sup>) le 16 août 1944 Feu: Salain, Turre a été pris les armes à la main  
en tant que F.F.I par les allemands à IRVILHAC (Finistère) sur la route de TRÉHOV  
et massacré séance tenante par les allemands.

Vu pour la légalisation de la signature  
de Jérôme Turre apposée à conté  
à La Feuillée le 19 Décembre 1955  
le Maire  
*[Signature]*

Fait pour servir et valoir ce que doit  
à La Feuillée le 19.12.1955  
Le chef de la Cie "Jean Rion"  
*[Signature]*



Ministère des Armées

Commission Nationale  
d'homologation  
des grades F.F.I.  
1688915

## NOTIFICATION

11<sup>e</sup> Région Militaire

En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés par  
la dépêche Ministérielle 634 F.F.I.-I/P. du 15 Novembre  
1944, la note 2.074 C.A.B. M.I.L/P. du 25 mai 1945  
et la note 4130 C.A.B. M.I.L/P.E du 26 juillet 1945  
la Commission Nationale d'Homologation des  
Grades obtenus à titre F.F.I. a prononcé l'Homologation  
dans le Grade d'Amiral  
de 2<sup>e</sup> Classe

En faveur de M. Salais Pierre Marie

Pseudo dans les F.F.I.

Né le 28.9.1912 à Collores (Triniste)

Mort pour la France le 16.8.1944

Homologation du: 1.4.1946

Date de mise de Rang: 1.8.1944.

- COPIE -

OFFICE NATIONAL des  
ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMÉS de la GUERRE

PARIS, le 31 AOUT 1955

Hôtel des Invalides  
PARIS (VII<sup>o</sup>)  
N° 58 627 ES/OC  
2ème Sous-Direction  
6ème Bureau  
Combattants Volontaires de  
la Résistance

Le Directeur de l'Office National  
à

Monsieur le Préfet, Président de  
l'Office départemental des Anciens  
Combattants & Victimes de la Guerre  
Impasse de la Palestine - QUIMPER -  
(Finistère)

Résistance Métropolitaine

OBJET : Demande de carte de C.V.R. concernant M. SINGUIN Jean,  
Emile, Simon

P.J. : Un dossier en retour

Vous m'avez adressé pour avis de la Commission  
Nationale et décision, le dossier de demande de Carte de Com-  
battant Volontaire de la Résistance, à titre posthume, concer-  
nant M. Jean, Emile, Simon SINGUIN, domicilié Rue St Yves, à  
QUIMPERLE (Finistère).

*une information*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le  
Département du FINISTÈRE ayant été libéré le 10 août 1944 à  
l'exclusion de la poche de BREST et de la Presqu'île de CROZON  
libérées le 18 septembre 1944, M. Jean Emile SINGUIN pourrait  
être considéré comme ayant été tué lors de l'accomplissement  
d'actes caractérisés de Résistance le 31 août 1944 s'il parti-  
cipait alors à la libération de la poche de BREST ou de la  
Presqu'île de CROZON.

Dans l'affirmative, il vous appartiendrait de  
délivrer la carte conformément aux instructions contenues dans  
ma circulaire B-1714 du 17 février 1954.

Dans la négative, ledit dossier devra être soumis  
à un nouvel examen de votre Commission départementale.

P. le Directeur de l'Office National,  
Le Sous-Directeur  
P.O. le Chef de Bureau,  
signé : ILLISIBLE

Gouvernement Provisoire  
de la République Française

XI<sup>e</sup> Région Militaire

Etat-Major.

## CITATION

à titre posthume

A l'Ordre de la Brigade n<sup>o</sup> 130

Le Général de Division Allard Commandant  
la XI<sup>e</sup> Région Militaire

Cite à l'Ordre de la Brigade  
Le Soldat Sabain Pierre

Motif de la Citation :

Soldat d'élite d'un courage exemplaire,  
volontaire pour toutes les missions périlleuses  
discipliné et consciencieux. Il a été tué au combat  
d'Avillac le 16 Aout 1944.

Cette citation comporte l'attribution de la  
Croix de Guerre avec Étoile de Bronze

A Rennes le 27 septembre 1948  
Le Général C<sup>dt</sup> la XI<sup>e</sup> Région

Pour copie certifiée conforme

A La Ferté le 7 Decembre 1951

le Maire

*[Signature]*



9017

OFFICE NATIONAL des  
ANCIENS COMBATTANTS  
et VICTIMES de la  
GUERRE

DENANDE DE LA CARTE  
DU COMBATTANT VOLONTAIRE DE LA RESISTANCE

Office départemental  
du FINISTERE

AVIS TRÈS IMPORTANT - Il est du plus grand  
intérêt pour le postulant de répondre avec le  
maximum de soin et de précision à chaque ques-  
tion posée dans les limites du cadre qui lui  
est offert pour exposer ses titres.

NOM (1) SALAVN  
Prénoms (2) Pierre, Marie  
Pseudos (3) -  
Date et lieu de naissance : 28 septembre 1912 à COLLOREC (Finist.)  
Situation de famille : marie  
Profession : manoeuvre (militaire en congé d'armistice)  
Nationalité : française  
Adresse actuelle (5) Massacré à IRVILLAC (Finist.) le 16-8-1944

SITUATION MILITAIRE (postérieure au 17 juin 1940)

Dans la Marine Nationale jusqu'à 1942  
Entré dans la Résistance le 14 Août 1944

PROMOTIONS ou DECISIONS INTERVENUES DEPUIS LA LIBERATION :

Homologué au grade de Soldat de 2<sup>ème</sup> Classe par la Commission Nationale  
d'Homologation des grades F.P.I à Paris le 16-4-46 décision n° 8915

SITUATION CIVILE sous l'occupation jusqu'à la libération (avec lieux  
et dates) :

Travaillant comme manoeuvre à LA FEUILLEE (Finistère)

BLESSURES (avec indication des circonstances et éventuellement des  
constatations faites) :

Mort pour la France à IRVILLAC (Finist.) le 16-8-1944

- (1) En lettres capitales
- (2) Dans l'ordre de l'état civil, souligner le prénom usuel
- (3) Souligner le plus connu
- (4) Joindre un bulletin de naissance
- (5) Lorsqu'il s'agit d'une demande à titre posthume indiquer le nom  
et le dernier lieu de résidence du résistant décédé ainsi que le nom  
et l'adresse de l'ayant cause.

DECORATIONS avec référence (J.O. du Citations, numéro de l'ordre et copie du texte à annexer.

au titre de la Résistance

Citation à l'Ordre de la Brigade n° 130 - Rennes le 27.9.1945  
comportant Croix de Guerre avec Étoile de Bronze

RELATION SOMMAIRE des DIFFÉRENTES ACTIVITÉS EXERCÉES dans la RÉSISTANCE :

Indiquer avec LIEUX et DATES :

- LES FORMATIONS OU RESEAUX auxquels vous avez appartenu;
- Le NOM des responsables (chefs de réseau notamment pour les F.F.C.) qui vous ont contacté, Nomme ou Désigné à vos grades et fonctions, Commandé ;
- Les ACTIONS contre l'ennemi auxquelles vous avez participé; les RESPONSABILITÉS ASSURÉES ou les SERVICES RENDUS ;
- Numero d'immatriculation et pseudo dans chaque formation.

Entré dans la Résistance le 1<sup>er</sup> Aout 1944 à la Cie FFI Jean Riou du BATAILLON de l'ARGOAT, sous les ordres du Lieutenant PLASSART, à LA FEUILLEE (Finistère).

Il a participé aux différentes missions offensives qui furent confiées à son unité, contre les soldats allemands.

Le 16 aout 1944 sa Compagnie recevait l'ordre de rejoindre IRVILLAC (Finistère) dans le but d'intercepter une Colonne Allemande-Miliciens que revenant de BRASPARTS devait essayer de rejoindre sa base de LANDERNEAU (Finistère).

Au cours de cette mission, mon mari avec 17 autres compagnons, furent pris les armes à la main, par les allemands et massacrés séance tenante le 16.8.1944 à IRVILLAC (Finistère).

"Je soussignée, déclare après avoir pris connaissance de l'article 8 du décret du 21 mars 1950, être en qualité de conjoint, selon l'ordre fixé par ce texte, la personne qualifiée pour formuler la présente demande."

CERTIFIÉ EXACT :

A LA FEUILLEE le 30 décembre 1955

(signature) Mme Sabouin née Anne AUFFRAT

Bobbin en LA FEUILLEE (Finistère)

MAIRIE d COLLOREC

(Finistère)

N° 58

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

L'an mil neuf cent douze

le (1) vingt-huit Septembre

est né à (2) COLLOREC un enfant du sexe (3) M.

qui a reçu les prénoms de Pierre Marie

et dont le père est Monsieur (4) Salain Yves

et la mère (5) Miosse Marie Françoise, sans épouse, domiciliés à Collorec

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées au registre par Nous, Maire

et Officier de l'état-civil de la commune d COLLOREC

arrondissement de CHATEAULIN

Mention marginale: En Mairie, le 9 DECE 1955 195  
marié à La Feuillée de Forche, 1939 avec Anne Marie Auffret.



Le Maire,

[Handwritten signature]

- (1) Indication du jour et du mois.
- (2) Indication du lieu.
- (3) Masculin ou féminin.
- (4) Nom, prénoms, profession et domicile du père.
- (5) Nom, prénoms, profession et domicile de la mère.

N. 35  
transcript  
de l'acte de décès  
de Salain  
Pierre Marie

# EXTRAIT

du Registre des Actes de Décès  
de la Commune de La Feuillée

Arrondissement de Châteaulin — Département du Finistère

Pour l'année mil neuf cent quarante quatre

## ACTE de DÉCÈS

de Salain Pierre Marie

né le vingt huit Septembre

mil neuf cent douze

à Ballorez arrondissement d

département du Finistère

fil de Yves Marie Salain

et de Francois Moisec deïde

époux de Anne Marie Chiffret

décédé le seize Poit

mil neuf cent quarante quatre

à Droillac arrondissement d Mort pour la France

département du Finistère

Certifié conforme aux registres de l'Etat-Civil et délivré gratuitement sur papier libre, conformément aux articles 11 de la loi du 18 juin 1850 et 19 de celle du 11 juillet 1868.

En Mairie, à La Feuillée - le douze Décembre mil neuf cent quarante quatre

LE MAIRE,

*[Signature]*



# EXTRAIT

des Registres des Actes de Mariages  
de la Commune de La Feuillee

Arrondissement de Châteaulin — Département du Finistère

Pour l'année mil neuf cent trante neuf

## ACTE de MARIAGE

Contracté à La Feuillee ; le sept octobre mil neuf cent trente neuf

ENTRE :

M Pierre Marie Salain  
né le vingt huit Septembre mil neuf cent douze  
à Ballonec

département du Finistère

fils de Yves Salain

et de Marie Françoise Maissac, décédée

ET :

M Anne Marie Auffret  
née le vingt cinq Septembre mil neuf cent dix huit

à La Feuillee ; arrondissement de Châteaulin

département du Finistère

filles de Jeanne Auffret

et de

Contrat de mariage : néant

Mention marginale : néant

Certifié conforme aux registres de l'Etat Civil et délivré gratuitement sur papier libre, conforme aux articles 11 de la loi du 18 Juin 1850 et 19 de celle du 11 Juillet 1868.

En Mairie, à La Feuillee le dix neuf Décembre mil neuf cent cinquante cinq  
(en toutes lettres)

Le Maire,



*[Signature]*

Ministère  
des  
Anciens Combattants et  
Victimes de guerre

# NOTIFICATION

d'un arrêté portant concession d'une pension  
de Veuve de militaire  
Direction de la liquidation F.F.I. Arrêté du... Mars 1945  
1<sup>er</sup> Bureau

Pensions de Veuves <sup>134</sup>/<sub>18.604</sub>

Paris le 4 novembre 1946

Arrêté de la Se. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes  
Pension de guerre fait connaître à Madame  
au contrôle général Veuve Lelain née Auffret Anne épouse d'ancien  
du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre (Trinité) que par  
arrêté en date de ce jour il lui est accordé en  
Anciens Combattants vertu de la loi du 31 mars 1919 et de la loi  
et Victimes de guerre ultérieurement une Pension de veuve deux cents francs  
guerre; du 14 Août 1944 au 30 Juin 1946 augmentée  
41.468 de cinq cents francs de majoration pour  
un enfant de moins de 18 ans avec jouissance  
et deux mille du 17 Août 1944.

francs à la raison de dix de l'ex-soldat Lelain  
Comptes du 1<sup>er</sup> juillet  
1946  
Prière d'être  
arrêté dans les circonstances suivantes:  
Militaire tué à l'ennemi

Le libret d'inscription de cette pension  
au Greffe public lui parviendra par les soins  
de S'Intendant chargé du Service des Pensions  
au Chef-lieu de son Département

Guerre 1939  
Loi du 31 mars 1919  
modifiée par la loi du  
30 janvier 1940  
et du 9.8.1944.

Pour le Ministre  
et par Délégation  
Pour le Directeur de la Liquidation  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau

Pour copie certifiée conforme  
A la Feuille le 7 Décembre 1946  
L. Micalef



16 MARS 1957

Monsieur le Sénateur-Maire de

- BREST -

C.V.R./ 9017

DG/EC

5853  
18.3.57

Monsieur le Sénateur-Maire,

Comme suite à votre lettre N° 571/CAB du 8 mars 1957, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la demande de carte de Combattant volontaire de la Résistance présentée par Mme SALAUN, domiciliée à Botbian à la Feuillée, au nom de son mari, tué le 16.8.44 à Irvillac, sera soumise à l'examen de la Commission compétente lors de sa prochaine réunion.

Je vous serais toutefois obligé de bien vouloir inviter l'intéressée à faire contresigner l'attestation ci-jointe par le liquidateur national du mouvement "Libération-Nord": Mr de Carville, 10 rue des Pyramides, Paris 1er : cette attestation devra m'être retournée dès cette formalité accomplie.

La réunion de la Commission aura lieu le 25 mars courant.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P.J. : 1 dossier

Le SECRETAIRE GENERAL  
de l'OFFICE DEPARTEMENTAL,

CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

*CVR/9017*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

BREST  
~~PARIS~~, LE 8 Mars 1957.

Yves JAOUEN  
Sénateur du Finistère  
Maire de BREST

*2 h.  
14-3-57*

-----  
571 / CAB

Monsieur le Secrétaire Général  
de l'Office Départemental  
des Anciens Combattants du Finistère  
Impasse de la Palestine  
QUIMPER.  
Finistère

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme suite à votre lettre du 23 Février,  
j'ai l'honneur de vous indiquer ci-dessous les  
renseignements demandés concernant l'époux de  
Mme SALAUN, de La Feuillée, laquelle demande la  
Carte de Combattant Volontaire.

SALAUN Pierre Marie

né : le 28 Septembre 1912 à COLLOREC  
(Finistère)

Décédé : le 16 Août 1944 à IRVILLAC  
(Finistère)

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer,  
Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma  
considération très distinguée.

Le Sénateur-Maire,

*Y. Jaouen*

Y. JAOUEN.

*fourret*